

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>10 NOVEMBRE 2023</b>
-------------------------------------------------------

L'an deux mil vingt-trois le 16 novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

<b>DATE D’AFFICHAGE</b> <b>10 NOVEMBRE 2023</b>
----------------------------------------------------

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Mesdames Beatrice HEUVELINE, Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Madame Catherine de la HOUGUE, Messieurs Denis MARTIN, Fabien GESLOT, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD, Didier LEGRAND, Mesdames Claire TANGY, Micheline CAVE, Sophie LEFRANC, Pascale DUVAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.  
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.  
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à M. Fabien GESLOT.  
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.  
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à Jean-Benoît RAULT

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mesdames Lydie LEBLOND, Françoise LENOIR.

Madame Béatrice HEUVELINE a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 27**  
**Présents : 19**  
**Procurations : 05**  
**Votants : 24**

**DEL16112023/110**

**RETROCESSION DES HEURES TRAVAILLEES PAR LE SERVICE TECHNIQUE  
SUR LE BUDGET CAMPING**

Madame REGNAULT informe le conseil municipal que le personnel communal procède à l'entretien du camping avant et pendant son ouverture.

Madame le Maire demande que les frais liés à l'entretien soient remboursés par le budget camping et propose de retenir 250 heures de travail.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Emet un avis favorable à cette rétrocession.
- Charge Madame le Maire à établir les écritures nécessaires sur les budgets camping et communal.

Ainsi fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Maire

Le secrétaire de séance,

Sabrina REGNAULT

Béatrice HEUVELINE